

Synthèse de la 2ème assemblée synodale du 11 et 12 Juin

Objectif :

Lors de la 1ère session (12/13 Mars), les équipes synodales avaient priorisé et formalisé des propositions de changements et d'améliorations pour notre Eglise diocésaine dans les prochaines années. Une équipe dédiée a ensuite transformé ces projets en 13 propositions concrètes de décrets, chaque décret étant divisé en 4 ou 5 articles.

L'objectif de cette 2ème session (11 et 12 Juin) était, à partir des propositions de ces 13 décrets :

- * de se retrouver une demi-journée en équipe par décret pour les modifier si besoin dans le but de les rendre facilement lisibles, compréhensibles et surtout applicables.
- * de se retrouver ensuite (1,5 jours) en assemblée synodale pour :
 - ◆ Une présentation de chaque décret avec la reformulation éventuelle de ses articles.
 - ◆ Pendant 15mn par décret, laisser ceux qui le souhaitent s'exprimer (2mn max), mais sans devoir attendre de réponse a priori.
 - ◆ voter (avec un badge électronique individuel), décret par décret et articles par articles si chaque décret ou article doit être conservé ou supprimé. La décision est alors prise à la majorité des 2/3 (soit 66%). Nous étions environ 220 lors de cette 2ème session.

Les 13 décrets objets de cette 2ème session étaient les suivants :

1. Nous convertir à la synodalité
2. Rencontrer et accompagner les personnes dans leurs diverses situations de vie
3. Les jeunes au cœur de notre vie ecclésiale
4. Rejoindre les personnes isolées
5. Enraciner le quotidien en Jésus-Christ au sein de « petites communautés fraternelles »
6. Nous ancrer dans la réalité de la vie
7. Faire de la solidarité l'affaire de tous
8. Faire de l'écologie intégrale une priorité
9. Nourrir la vie spirituelle
10. Approfondir le sens de la liturgie
11. Faire de l'Église une maison sûre
12. Transformer l'exercice de l'autorité et des ministères
13. Partager la responsabilité de notre mission commune

Revue en assemblée plénières de chacun des décrets :

Le principe était que chacun pouvait s'exprimer de manière concise mais qu'il n'était pas prévu de réponse aux éventuelles questions, le but étant l'écoute de tous.

Sélection personnelle de remarques faites lors de la revue des décrets en assemblée plénière :

1. Nous convertir à la synodalité :

« Le référent synodalité ne devrait-il pas être élu plutôt que nommé ? »

Sigles utilisés :

EA = Equipe Animatrice – CPS = Conseil Pastoral de Secteur

EPC = Equipe Pastorale de Secteur – CDP= Conseil diocésain de Pastorale

2. Rencontrer et accompagner les personnes dans leurs diverses situations de vie

=> « Remplacer le mot « empathie » (impossible) par « compassion ».

=> « prévoir des accueils numériques »

=> « il ne suffit pas d'attendre les personnes en difficultés, il faut aller les chercher ».

=> « proposer un accueil de médiation des couples en difficulté »

3. Les jeunes au cœur de notre vie ecclésiale

=> Encourager le scoutisme

=> Présenter des modèles aux jeunes (ex : saint Dominique Savio, ...)

=> Proposer des activités pas seulement pour les jeunes entre eux mais aussi avec les plus âgés .

=> Les jeunes ont du mal à trouver leur place dans l'Église.

=> Mettre un prêtre à disposition dans toutes les aumôneries de jeunes.

4. Rejoindre les personnes isolées

=> Associer ce décret avec le décret n° 7 sur la solidarité.

5. Enraciner le quotidien en Jésus-Christ au sein de « petites communautés fraternelles »

=> L'équipe animatrice ne pourra pas tout faire !

=> Il existe déjà beaucoup de fraternités :

Exemple CEB en Afrique = Communauté Ecclésiale de Base.

=> remarque de l'évêque : « même si des équipes existent déjà, c'est très bien que cela se multiplie, même sans grande organisation ».

6. Nous ancrer dans la réalité de la vie de la société

=> Exemple : adaptation nécessaire au nouveau contexte du plateau de Saclay.

=> Article 6 b) refusé avec seulement 64 % (au lieu de 66 % = 2/3) sur :
« un fidèle laïc ou un diacre sera nommé par l'évêque pour assurer la mise en place et l'animation du CPS ».

Raison probable : manque de clarté de cet article.

Faudrait-il regrouper EPS (rôle de décision) et CPS (rôle de conseil, qui pourrait accueillir des experts non Chrétiens).

7. Faire de la solidarité l'affaire de tous

=> Lier l'écologie à la solidarité car, dans l'avenir, les 1ères victimes de l'écologie seront les personnes les plus pauvres.

=> 7a) et b) : « Chaque secteur mettra en place une équipe solidarité écologie **d'ici Juin 2023** ». Remarque faite : « enfin une date objectif dans les décrets ! ».

=> L'aspect purement écologique paraît absent de ce décret.

=> Se référer davantage aux documents du pape François : « Fratelli Tutti » et « Laudato si ».

8. Faire de l'écologie intégrale une priorité

=> Publicité faite pour la bande dessinée « Un monde sans fin ».

=> Il manque, dans ces décrets, l'indication de l'homme comme objet de l'écologie, du début de sa vie jusqu'à la fin de vie : l'éthique.

=> Insister sur la responsabilisation de la famille vis à vis de ce décret.

=> La contraception devrait être abordée comme un problème écologique touchant l'homme (sur le plan moral et aussi sur le plan santé).

=> dans ce décret également, il manque la référence à « Laudato si » qui lui donnerait tout son sens.

=> Il faudrait promouvoir le concept de « sobriété heureuse ». Exemple : faire éviter des voyages touristiques à New York pour seulement 4 jours !

9. Nourrir la vie spirituelle

=> « permettre à chacun des temps de relecture » comprendre relecture de sa propre vie spirituelle.

=> Ouvrir davantage les églises

=> Absence de la notion de catéchisme et de la mise en valeur du sacré

=> Il manque l'organisation des moments réguliers pour le sacrement de réconciliation.

- => Il manque un plan de communication en particulier vis à vis des réseaux sociaux.
- => Il manque la notion de vocation : comment la promouvoir en Essonne qui manque tant de séminaristes ?

10. Approfondir le sens de la liturgie

- => Parles davantage de la phase d'accueil de nos liturgies.
- => Faut-il autoriser à nouveau les ADAP (Assemblée Dominicale en l'Absence de Prêtre) en Essonne ?
- => Faire apparaître davantage le mot joie dans ce décret.
- => Donner davantage sa place à la catéchèse pour enfants
- => Essayer d'expliquer et d'approfondir à chaque messe un geste, un terme, un symbole particulier (signe avant de lire l'Évangile, geste de paix, rite des offrandes, ...).

11. Faire de l'Église une maison sûre

En introduction de ce décret, intervention de Michel Pansard :

« Il y a 3 mois, un protocole a été signé avec le parquet d'Evry pour organiser le signalement d'abus à la justice ».

=> Le groupe d'étude diocésain, qui devra donner une réponse aux 45 recommandations de la CIASE, communiquera régulièrement en interne dans le diocèse mais aussi dans les médias publiques et rendra un 1^{er} rapport en Juin 2023.

=> il paraît manquer la dimension « écoute des victimes ».

=> inclure le « racisme » comme abus.

12. Transformer l'exercice de l'autorité et des ministères

=> On ne parle plus de la notion de paroisse !?

=> Préciser qu'il s'agit d'une autorité non de pouvoir mais de service

=> Le responsable de secteur doit-il forcément être un prêtre ?

=> l'évolution de la place des femmes dans l'exercice des ministères ne peut pas se décider au niveau du diocèse.

=> aucun objectif quantitatif pour les articles du décret qui donc ne sont pas mesurable, donc non efficaces.

=> Rôles entre EPS, EA, CDP, CPS mal définis.

Monseigneur Pansard propose que soit voté s'il faut ou non mettre en chantier ce décret. Suite au vote, la réponse est oui. Donc ce décret est retiré de la liste des décrets à mettre en application dès la promulgation d'Octobre 2022.

13. Partager la responsabilité de notre mission commune

13a) : « les instances de gouvernance pastorale doivent être élues et mises en place avec une participation paritaire (hommes femmes) ».

Serait nouvelle l'élection et la parité.

=> une parité « obligatoire » peut être contraire à la notion de charisme dans l'Église.

=> comment va-t-on gérer l'absence future croissante des prêtres ?

=> encourager les élections « sans candidat » donc par appel.

Le vote n'a donné que 49 % de pour, donc l'article 13a) de ce décret a été retiré / refusé.

13 e) Les budgets seront établis en fonction du projet pastoral.

Le vote n'a donné que 56 % de pour, donc l'article 13e) de ce décret a été retiré / refusé.

Conclusion de cette assemblée synodale :

Désignation du décret	Priorité votée sur échelle de 1 à 10 (10 = priorité la plus forte)
1. Nous convertir à la synodalité	7,4
2. Rencontrer et accompagner les personnes dans leurs diverses situations de vie	7,1
3. Les jeunes au cœur de notre vie ecclésiale	7,6
4. Rejoindre les personnes isolées	6,7
5. Enraciner le quotidien en Jésus-Christ au sein de « petites communautés fraternelles »	6,2
6. Nous ancrer dans la réalité de la vie	6,1
7. Faire de la solidarité l'affaire de tous	7
8. Faire de l'écologie intégrale une priorité	6,7
9. Nourrir la vie spirituelle	7,2
10. Approfondir le sens de la liturgie	6,2
11. Faire de l'Église une maison sûre	7,5
12. Transformer l'exercice de l'autorité et des ministères	6,7
13. Partager la responsabilité de notre mission commune	6,6

Prochaine étape suivant cette assemblée synodale :

L'évêque et le secrétariat Général vont maintenant rédiger les Actes du synode qui seront promulgués le samedi 8 octobre lors d'une fête à la cathédrale de la Résurrection d'Évry et aux alentours. Fête rassemblant le diocèse et à laquelle seront conviés également des invités de la société civile, des Églises sœurs et d'autres religions.

Informations complémentaires sur le site du diocèse :

<https://evry.catholique.fr/seconde-session-de-lassemblee-synodale/>

Auteur de ce compte rendu personnel : Loïc de Lorgeril, le 26/06.2022.